

Energie moins chère ensemble

Un achat groupé d'électricité permettant aux héraultais de réaliser de très fortes économies

Dans un contexte de forte incertitude sur l'évolution future des prix de l'électricité, l'UFC-Que Choisir de Montpellier, forte du bilan des opérations passées, propose aujourd'hui aux héraultais un achat groupé « électricité » avec une offre à tarifs fixes sur 2 ans permettant aux consommateurs de réaliser de très importantes économies sur leurs factures. Cette offre est présentée sur le site www.quechoisirensemble.fr et l'achat groupé court jusqu'au 20 décembre inclus.

Alors que les prix de l'électricité restent à un niveau dépassant sensiblement ceux prévalant avant la crise de l'énergie, l'UFC-Que Choisir, déterminée à poursuivre sa mobilisation pour œuvrer concrètement pour le pouvoir d'achat des consommateurs, a lancé, via sa filiale, la SAS Que Choisir, un appel d'offres auprès des fournisseurs nationaux d'électricité afin qu'ils proposent une offre attractive financièrement, et sécurisée juridiquement.



De nombreux fournisseurs ont manifesté un intérêt pour cette démarche et après analyse de l'ensemble des offres transmises, celle répondant à l'ensemble des conditions fixées par le cahier des charges imposé par l'UFC-Que Choisir et proposant les plus fortes économies est celle d'Octopus Energy, lauréat de l'opération « [Énergie moins chère ensemble](#) ». Cette offre est accessible dès aujourd'hui¹ pour tous les abonnés desservis par le distributeur national Enedis (hors entreprises locales de distribution).

Plus de 21 % d'économies (H.T.) par rapport au tarif réglementé du kWh

L'offre lauréate permet une réduction sur le prix du kWh (hors taxes et hors abonnement²) de 21,1 % par rapport aux TRV actuels, pour toutes les puissances et options tarifaires (base, ou heures pleines/heures creuses). Concrètement, pour un ménage chauffé au gaz consommant 3 000 kWh

¹ Compte tenu des évolutions pouvant peser sur l'évolution des marchés de gros, l'offre est garantie aux 150 000 premiers souscripteurs.

² Les tarifs de l'abonnement HT proposés par l'offre lauréate sont très légèrement inférieurs à ceux du TRV (-0,1%) pour toutes les puissances et options tarifaires. Les tarifs TTC indiqués sur la grille de l'offre lauréate – qui peuvent parfois apparaître comme supérieurs à ceux du TRV – sont quant à eux indicatifs, tout comme ceux du TRV, puisque leur élaboration résulte de conventions différentes retenues par chaque fournisseur. En pratique, les tarifs TTC de l'offre lauréate seront affinés en fonction du profil de consommation des souscripteurs, qui devraient payer un abonnement TTC moindre que celui du TRV. Nous prenons toutefois le parti de nous baser uniquement sur les grilles publiques pour nos estimations d'économies sur les factures (ce qui, en moyenne, les sous-estime).

d'électricité par an, l'économie annuelle est de 101 euros (TTC)³. Pour un ménage chauffé à l'électricité et en utilisant 10 000 kWh par an, l'économie annuelle se monte à 321 euros. Pour les ménages habitant des logements de grandes surfaces ou énergivores, les économies annuelles peuvent être encore plus importantes (485 euros pour une consommation de 15 000 kWh)⁴.

Un prix fixe sur 2 ans agissant comme une protection durable contre l'inflation

En application du cahier des charges fixé par l'UFC-Que Choisir, l'offre lauréate garantit la fixité du prix de l'électricité sur 2 ans⁵ (hors évolutions de la fiscalité et des frais d'utilisation du réseau d'électricité, ces évolutions s'imposant à l'ensemble des fournisseurs). En conséquence, les consommateurs sont durablement préservés de potentielles hausses du TRV. L'offre « [Énergie moins chère ensemble](#) » constitue donc une protection durable contre l'inflation qui pourrait en réalité permettre des économies encore plus importantes que celles calculées sur la base des TRV actuels.

Au-delà des tarifs compétitifs, une sécurité juridique

Au-delà de l'aspect tarifaire, l'offre « [Énergie moins chère ensemble](#) » se caractérise à nouveau par une sécurité juridique renforcée avec un contrat sûr, avec des clauses plus protectrices des consommateurs

Contact presse : com@montpellier.ufcquechoisir.fr - Tel : 06.37.58.55.76

³ Pour couvrir les frais d'organisation, une participation de 12 euros TTC sera demandée aux seuls souscripteurs. Elle sera réduite à 6 euros TTC pour les adhérents de l'UFC-Que Choisir et les abonnés à ses publications.

⁴ Précisons qu'en se référant à l'ensemble des offres d'électricité recensées sur [le comparateur énergie gratuit et indépendant proposé sur notre site](#), l'offre lauréate reste, parmi les offres à prix fixe, la plus intéressante financièrement, à fortiori en comparaison des offres à prix fixe deux ans.

⁵ Pour rappel, seul le fournisseur est engagé quant à la fixité du prix, les souscripteurs restent libres de résilier à tout moment, et sans frais.